

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.01.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit: ProCare Med 40****UFI:** 7017-808D-100S-CE78**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pour une utilisation industrielle et commerciale uniquement.

**Emploi de la substance / de la préparation** Produit de vaisselle**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur:**

Borer Chemie AG

Gewerbestr. 13

CH-4528 Zuchwil

Schweiz

office@borer.ch

Telefon: +41 32 686 56 00

Telefax: +41 32 686 56 90

**Fournisseur:**

Miele &amp; Cie. KG

Carl-Miele-Straße 29

33332 Gütersloh

Germany

Tel: 0800 22 44 644

Steelco S.p.A.

Via Balegante 27,

31039 Riese Pio X (TV)

Italy

Tel: +39 0423 7561

**Service chargé des renseignements:** product.safety@borer.ch**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

Centre Antipoisons c/o Hopital Militaire, +32(70) 245 245

BE

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

<b>Nom du produit: ProCare Med 40</b>
---------------------------------------

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Eye Irrit. 2            H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3   H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### Pictogrammes de danger



GHS07

**Mention d'avertissement** Attention

##### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P264            Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273            Éviter le rejet dans l'environnement.

P280            Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313      Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501            Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne satisfont pas aux critères PBT/vPvB conformément au règlement REACHAnnexe XIII.

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

BE

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

**Nom du produit: ProCare Med 40**

(suite de la page 2)

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **3.2 Mélanges**

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### **Composants dangereux:**

CAS: 69013-18-9	alkoxylates d'alcool gras ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≥1- <5%
CAS: 2605-79-0 EINECS: 220-020-5 Reg.nr.: 01-2119959297-22	N,N-Dimethyldecylamin-N-oxide ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥1- <5%

#### **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
agents conservateurs (1.6-Dihydroxy-2.5-dioxohexan, BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE)	<5%

#### **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1 Description des mesures de premiers secours**

**Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.

**Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

#### **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction** Le produit ne brûle pas

#### **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Eau pulvérisée

Mousse

Poudre d'extinction

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

**Nom du produit: ProCare Med 40**

(suite de la page 3)

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas nécessaire.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Température optimale de stockage 20 °C. Pour plus de détails, voir l'étiquette du produit.

**Classe de stockage (TRGS 510):** 12**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

—BE—

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

**Nom du produit: ProCare Med 40**

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

##### **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôler l'exposition potentielle par des mesures comme des systèmes encapsulés ou fermés, des équipements parfaitement adaptés et entretenus et une norme d'aération suffisante. Arrêter les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Dans la mesure du possible, arrêter et nettoyer l'installation avant les travaux de maintenance. En cas de risque d'exposition : veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes permettant de réduire cette dernière. S'assurer que des équipements de protection individuelle appropriés sont disponibles. Recueillir les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences légales. Contrôler l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager la nécessité d'une surveillance sanitaire ; identifier et mettre en œuvre des actions correctives.

**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

##### **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

##### **Protection des mains:**

Les gants de protection à utiliser doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et à la norme EN374 qui en découle.



Gants de protection

##### **Matériau des gants**

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0.7$  mm

Caoutchouc nitrile

**Temps de pénétration du matériau des gants** Temps de pénétration : > 480 min.

##### **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

<b>Nom du produit: ProCare Med 40</b>
---------------------------------------

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Indications générales

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Incolore
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non pertinent
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	100 °C
<b>Inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non applicable.
<b>Supérieure:</b>	Non applicable.
<b>Point d'éclair</b>	Non pertinent
<b>Température de décomposition:</b>	>230 °C
<b>pH à 20 °C</b>	7
<b>Viscosité:</b>	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau:</b>	Entièrement miscible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	23 hPa
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	1 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité de vapeur:</b>	Non pertinent

#### 9.2 Autres informations

<b>Aspect:</b>	
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Changement d'état</b>	
<b>Point/l'intervalle de ramollissement</b>	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non pertinent
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non pertinent

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

<b>Nom du produit: ProCare Med 40</b>
---------------------------------------

(suite de la page 6)

### Informations concernant les classes de danger physique

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Décomposition thermique au dessus 230 °C.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

La décomposition thermique peut conduire à la libération de gaz et de vapeurs irritants.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:</b>
--

<b>ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))</b>
--

Oral	LD50	55556 mg/kg (Rats)
------	------	--------------------

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

<b>Nom du produit: ProCare Med 40</b>
---------------------------------------

(suite de la page 7)

<b>CAS: 2605-79-0 N,N-Dimethyldecylamin-N-oxide</b>		
Oral	LD50	1000 mg/kg (Rats)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>
Aucun des composants n'est compris.

<b>RUBRIQUE 12: Informations écologiques</b>
--

**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:**

<b>CAS: 69013-18-9 alkoxyates d'alcool gras</b>	
EC50/48h	>10 mg/l (Daphnies)
EC50/72h	>100 mg/l (Algue)
<b>CAS: 2605-79-0 N,N-Dimethyldecylamin-N-oxide</b>	
LC50/96h	31,8 mg/l (Poisson)
EC50/48h	3,43 mg/l (Daphnies)
NOEC	0,067 mg/l (Algue)

**12.2 Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité conforme à l'OECD 99 %****12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas d'autres informations importantes disponibles.**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

**Nom du produit: ProCare Med 40**

(suite de la page 8)

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Remarque:** Nocif pour les poissons.

**Autres indications écologiques:**

**Valeur DCO:** 252 g/kg

**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Catalogue européen des déchets

HP14	Écotoxique
------	------------

**Emballages non nettoyés:**

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA néant

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA néant

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

BE

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.01.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

**Nom du produit: ProCare Med 40**

(suite de la page 9)

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Directive 2012/18/UE**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

##### **Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents**

Les tensioactifs contenus dans cette préparation répondent aux conditions de biodégradabilité fixées par le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les documents qui le confirment sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et ne leur sont communiqués qu'à leur demande directe.

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies en toute bonne foi sur la base de nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations sont destinées à fournir des conseils sur la manipulation sûre du produit spécifié dans cette fiche de données de sécurité pendant son stockage, son traitement, son transport et son élimination. Les informations ne concernent pas d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé, mixé ou transformé avec d'autres matériaux ou soumis à un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas s'appliquer au nouveau matériau ainsi produit, sauf mention expresse contraire.

#### **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Service établissant la fiche technique:** product.safety@borer.ch

**Contact:** product.safety@borer.ch

**Date de la version précédente:** 12.04.2022

**Numéro de la version précédente:** 2.0

#### **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.01.2023

Révision: 04.01.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

**Nom du produit: ProCare Med 40**

(suite de la page 10)

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE